Rapport d'orientation budgétaire

pour l'exercice 2026

Depuis près de 75 ans, le SDE 09 s'attache à offrir un service public de qualité à ses adhérents. Cette ambition demeure intacte mais se trouve confrontée à des mutations de toutes sortes (législatives, économiques, administratives et territoriales) qui imposent à notre collectivité de devoir adapter sa capacité d'intervention sur le territoire ainsi que les modalités de celle-ci.

Dans un contexte financier de plus en plus contraint, nous devons faire des choix qui seront décisifs pour l'avenir de nos collectivités, tout en continuant de porter des investissements structurels majeurs pour notre département.

Le présent rapport a pour objectifs d'une part de préciser la façon avec laquelle ces ambitions vont se décliner budgétairement à travers nos opérations et nos missions, et d'autre part d'informer chacun sur le contexte dans lequel s'inscrit le budget 2026.

Le Président,
Jean-Paul FERRÉ

Préambule

Le budget est à la fois un document structurant et un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, qui vise à traduire des choix et des orientations politiques en termes financiers.
Le cycle budgétaire dans lequel nous entrons est rythmé par plusieurs étapes dont la première est le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, et doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A travers la présentation de ce rapport, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège souhaite répondre à deux objectifs principaux :

- le premier est de permettre aux membres du comité syndical de discuter, en toute transparence, des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif 2026,
- le second objectif est d'apporter et de partager une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité à ce jour et pour les années à venir.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Enfin, le ROB doit également présenter les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes, la présentation de la masse salariale ainsi que la structure des effectifs.

En conformité avec l'ensemble des prescriptions réglementaires, le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion de chacun, préalablement au vote du budget primitif 2026 qui devrait intervenir en février 2026.

Il est important de noter qu'au stade du débat d'orientation budgétaire, les chiffres proposés ne peuvent être que des estimations : aucune notification officielle n'est en effet parvenue au syndicat au sujet de ces deux recettes principales (Facé et taxe sur la consommation finale d'électricité).

Sommaire

I. *Contexte national et principales mesures de la loi de finances 2026 de l'Etat impactant notre territoire et nos compétences.*

II. *La situation et l'évolution prévisionnelle des recettes du SDE 09 pour 2026.*

III. *L'état actuel et l'évolution prévisionnelle des dépenses du SDE 09 pour chacune de ses compétences, en fonctionnement et en investissement, comprenant notamment l'évolution de la masse salariale et l'état de la dette.*

IV. *Focus sur les budgets annexes (M4).*

V. *Perspectives, enjeux et opportunités pour les années à venir.*

I. Contexte national et principales mesures de la loi de finances 2026 de l'Etat impactant notre territoire et nos compétences

Dans un contexte politique fragile et incertain, la loi de finances pour 2026 est toujours en discussion au parlement et nul ne sait à ce jour quelles mesures seront adoptées.

Après plusieurs années consécutives marquées par des prévisions budgétaires hasardeuses et un dérapage du déficit public, le budget 2026 visait à réduire ce déficit par un ensemble de mesures adoptées par les députés et immédiatement remises en cause par les sénateurs.

Les principales mesures contenues dans le Projet de loi de finances 2026 (PLF 2026) tel que présenté par le gouvernement début octobre 2025 sont donc soumises à un débat parlementaire totalement imprévisible.

Ses objectifs généraux étaient de réduire le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 (soit une amélioration d'environ 0,7 point par rapport à 2025), et de ramener le déficit public à moins de 3 % du PIB d'ici 2029.

Afin d'assurer le financement des dépenses stratégiques (défense, sécurité) tout en maîtrisant les dépenses publiques, le gouvernement a notamment proposé de geler le barème de l'impôt sur le revenu ou encore de taxer les petits colis importés hors Union européenne et d'augmenter la fiscalité des produits à fumer (tabac, vapotage, etc.).

La réduction en valeur des crédits ministériels à l'exception de la Défense, de l'Intérieur et de la Justice est la principale source d'économies. Le budget de la Défense connaît même une hausse historique de ses moyens : + 6,7 milliards d'euros par rapport à 2025 devant permettre des recrutements massifs (y compris de réservistes), et le renforcement des capacités logistiques (armement, munitions, drones, …).

Le gouvernement proposait également dans la version initiale de son budget de geler entièrement les prestations sociales et les pensions de retraite pour 2026 (pas d'indexation sur l'inflation). Ce gel augmentera mécaniquement le coût de la vie pour de nombreux ménages, en particulier les plus modestes. La question de nouvelles contributions fiscales des patrimoines les plus importants a été posée mais rapidement refermée.

Ces coupes dans les dépenses de fonctionnement des ministères se traduisent par une baisse des effectifs publics qui pèseront sur la capacité de l'État à assurer certains services publics, tout en augmentant la pression sur les administrations et opérateurs publics.

Vis-à-vis des collectivités territoriales, depuis des années, l'État a réduit ses transferts financiers aux collectivités, mettant ainsi une pression supplémentaire sur leurs finances, en particulier pour les communes et les départements. Le processus de "normalisation" de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de réduction des subventions de l'État continue de se faire sentir, même si des ajustements ont été réalisés.

Les collectivités territoriales disposent désormais d'un pouvoir fiscal limité dans un contexte politique et social qui appelle souvent beaucoup de retenue. Sans levier pour faire face aux

réductions de dotations, les collectivités doivent donc faire mieux avec moins d'argent. L'équation est de plus en plus complexe.

L'inflation et la hausse des coûts de l'énergie affectent également directement les budgets des collectivités alors même qu'elles sont appelées à financer des projets d'infrastructure d'ampleur.

Leurs marges de manœuvre sont limitées au moment où le financement de la transition écologique, de la rénovation des bâtiments publics, ou encore des projets de mobilité durable nécessite souvent des investissements lourds.

Perspectives macroéconomiques pour la France en 2026 :

Les prévisions de croissance économique pour 2026 sont marquées par une reprise modérée après plusieurs années de croissance erratique fluctuant au gré des perturbations économiques et diplomatiques mondiales. Selon le gouvernement, la France devrait connaître une croissance du PIB de l'ordre de 1% en 2026 (après une croissance de +0,7 % en 2025). Cette croissance restera relativement modeste par rapport aux années pré-COVID.

L'inflation est toujours un facteur important mais elle devrait rester modérée en 2026, après plusieurs pics liés aux hausses des prix de l'énergie et des matières premières dans les années précédentes. Le gouvernement retient une estimation de l'inflation à hauteur de +1,3 % pour établir ses prévisions, or, l'ensemble des analystes financiers situent l'inflation plutôt autour de 2% à 2,5% en 2026. Cependant, des incertitudes demeurent, notamment en raison des tensions géopolitiques et des fluctuations des prix de certaines denrées alimentaires et de matière première.

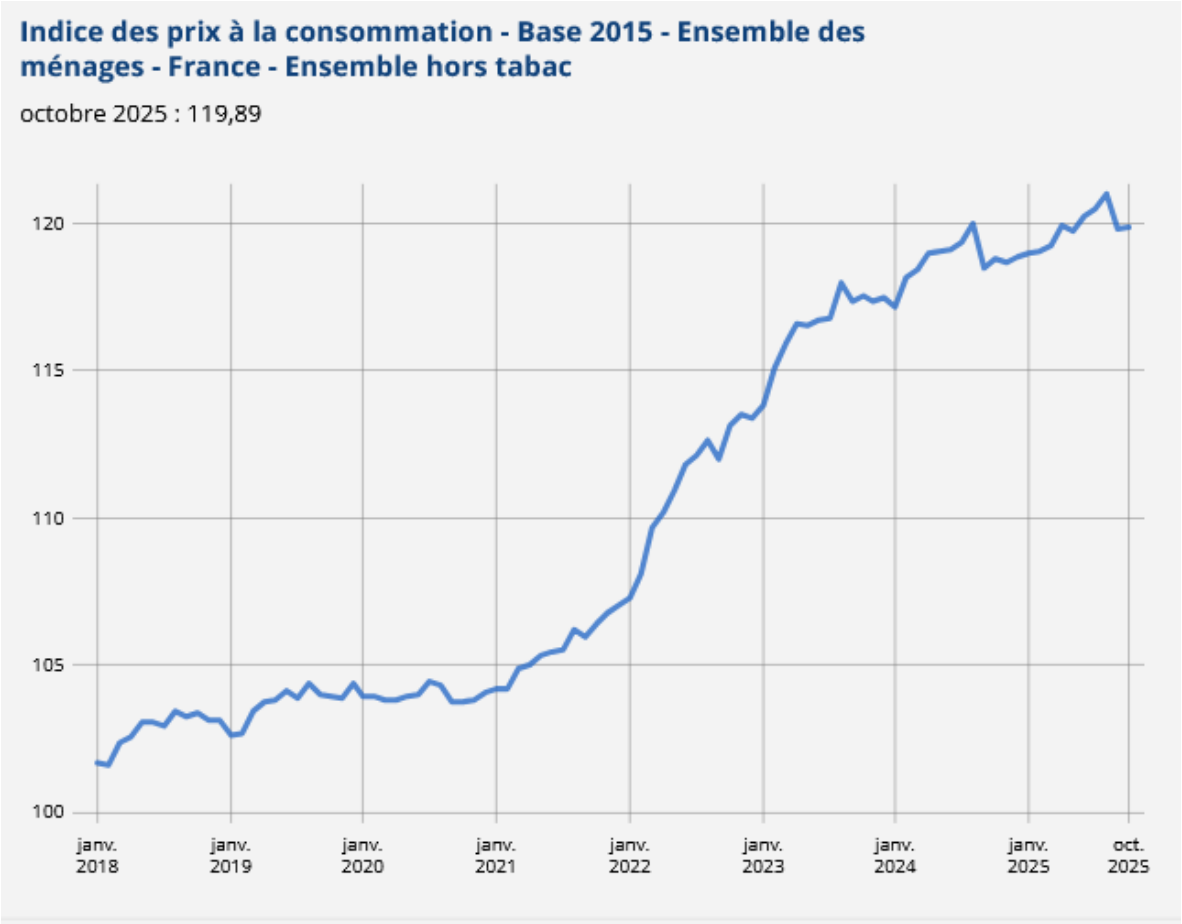

Evolution des prix à la consommation depuis 2018

La dette publique continue de croître en 2026, et devrait se situer autour de 115% à 120% du PIB. Bien que la France ait mis en place une politique de maîtrise des déficits, le remboursement de la dette et la gestion de la charge d'intérêts demeureront des priorités.

Le taux de chômage en France devrait rester relativement stable autour de 7% à 8% en 2026. Le marché du travail devrait profiter d'une reprise progressive, mais avec des tensions sectorielles persistantes, en particulier dans les secteurs comme la santé et les services à la personne.

En matière de transition énergétique, la France poursuivra ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, en maintenant son objectif de neutralité carbone d'ici 2050. La croissance des investissements dans les énergies renouvelables et la modernisation des infrastructures (réseaux électriques, véhicules électriques, etc.) devait contribuer à dynamiser certains secteurs économiques. Mais la dynamique attendue n'est, pour l'heure, pas visible. Si elle devait se concrétiser, elle aurait un impact direct sur les collectivités territoriales, qui devront investir dans la transformation de leurs infrastructures locales pour répondre à ces enjeux.

Pour cette année 2026, le contexte économique pour les collectivités territoriales est donc marqué par une gestion de plus en plus difficile de leur budget, une pression accrue liée à l'inflation ainsi que des besoins croissants en matière de services publics et de projets durables.

Dans un contexte où le prix de l'électricité reste très volatile et à un niveau globalement encore très haut, les collectivités, communes et EPCI membres de notre syndicat, sont donc fortement touchées : une fois encore, les élus locaux sont en première ligne et doivent résoudre des équations de plus en plus complexes pour poursuivre leur action sans rogner sur les enjeux sociaux et environnementaux qui leur font face.

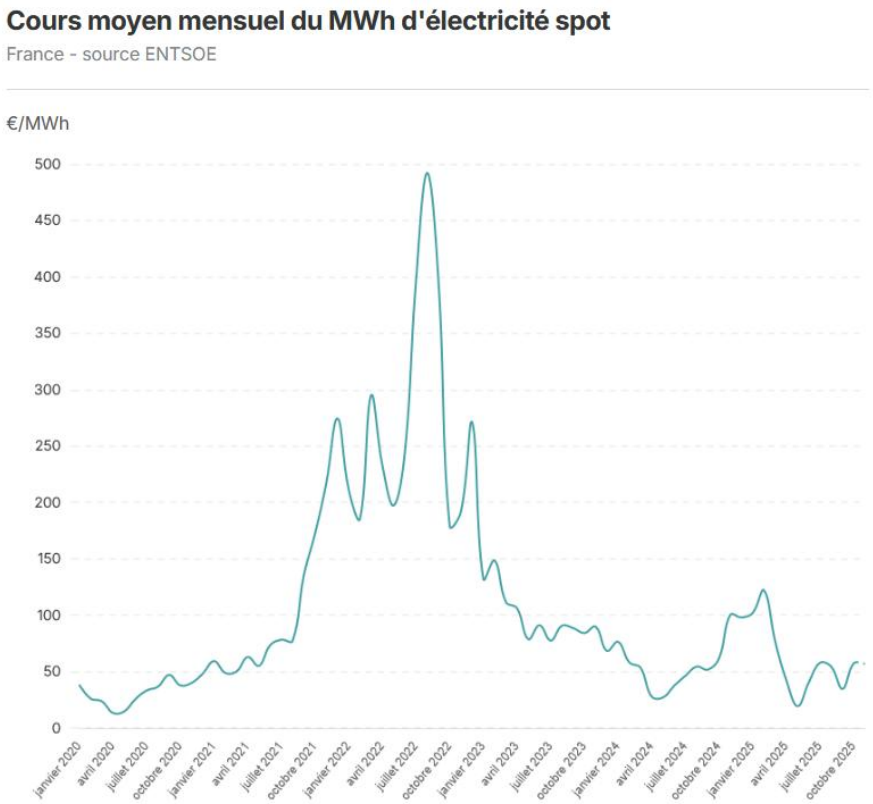

Evolution du prix de l'électricité depuis 2020

Pour cet exercice 2026, le SDE s'inquiète des nouvelles modalités de calcul de la **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité par l'Etat**. En partie indexée sur la consommation d'électricité, cette taxe a diminué en 2025 par rapport à 2024, et cette baisse semble se poursuivre dans des proportions importantes en 2026.

Il faut rappeler que cette taxe, plus précisément de cette « *accise sur l'électricité* », est perçue par l'Etat sous la forme d'une part additionnelle prélevée sur la facture d'électricité de tous les consommateurs. L'Etat conserve une partie de cette recette (environ 15 Mrds€), en reverse une partie aux collectivités locales bénéficiaires (syndicats d'énergie ou communes).
En août 2025 elle a subi une modification, en corrélation avec la décision du gouvernement d'augmenter la TVA sur l'abonnement d'électricité. Jusqu'à présent, la TVA pour la part fixe était de 5,5% alors que la TVA pour la part variable était de 20%. Or, pour se conformer à la règlementation européenne, qui interdit d'avoir deux taux de TVA différents sur un même produit, le gouvernement a choisi d'aligner les deux taux de TVA (abonnements et consommations) à 20 %.
Le gouvernement a donc décidé d'opérer un ajustement à la hausse du taux sur l'abonnement (qui passe de 5,5 % à 20 %) alors qu'il aurait également pu ajuster le taux sur les consommations à la baisse (en le faisant passer de 20 % à 5,5 %). Mais la TVA est un impôt perçu par l'Etat.

L'une des conséquences de ce choix est la baisse du produit de la taxe sur l'électricité. En effet, afin de compenser la hausse de la TVA, l'État a prévu de baisser l'accise sur l'électricité, ainsi que le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, compris dans le prix de l'abonnement.
De plus, depuis la loi de finances de 2025 c'est l'accise qui doit désormais financer le FACÉ, et non plus les gestionnaires de réseaux (ENEDIS).

Ainsi, les deux principaux financements des syndicats d'énergie (l'accise sur l'électricité et le FACÉ) sont désormais dépendants du produit de l'accise perçu par l'Etat qui peut librement décider de la fraction qu'il reverse aux collectivités locales, de la hausse ou de la baisse du montant, sans aucune intervention possible des collectivités.

Dans un contexte budgétaire national incertain, ce nouveau dispositif fait évidemment peser de fortes inquiétudes sur la trajectoire et le devenir de cette ressource essentielle pour les communes adhérentes de notre syndicat.

Cette inquiétude s'ajoute à la confirmation de la menace de réduction des crédits **FACÉ**. Les perspectives d'évolution à moyen et long terme ne sont pas bonnes et la pérennité du financement de ce fonds, désormais issu d'une fraction de l'accise sur l'électricité payée donc par tous les consommateurs d'électricité, est clairement posée.

Derrière un objectif affiché de simplification, c'est en réalité l'existence même du CAS FACÉ qui est menacée. La réforme déconnecte le financement des réseaux des besoins réels, et accentue les disparités entre zones rurales et urbaines : il s'agira désormais chaque année de savoir quel pourcentage de la taxe doit être consacrée au **FACÉ** sans savoir sur quels critères ce pourcentage est établi, ni comment il sera ventilé entre les différents sous-programmes.

Des modifications législatives sont actuellement discutées « *en catimini* », ce qui ne peut que nous inquiéter malgré la vigilance des parlementaires ariégeois.

Bien entendu, nous ne restons pas passifs face à cette situation et nous continuerons de nous mobiliser et de rechercher le maximum de financements possibles pour maintenir notre haut niveau d'investissement actuel au service du territoire ariègeois.

II. La situation et l'évolution prévisionnelle des recettes du SDE 09 pour 2026

Avec plus de 12,5 M€ investis en 2025 sur le territoire ariégeois, le SDE 09 est un acteur majeur de l'économie locale. Le budget d'un syndicat d'énergie est un budget doté d'une structure atypique dans le champ territorial. Sans fiscalité propre directe, il perçoit néanmoins des recettes en fonctionnement et en investissement destinées à financer des dépenses qui sont très majoritairement des dépenses d'investissement. **En 2025, 80% des dépenses du syndicat étaient des investissements**.

Ce mécanisme suppose donc, d'une part de pouvoir dégager chaque année un excédent de fonctionnement conséquent, destiné à autofinancer le plus possible les travaux en investissement, et d'autre part de veiller à la perception régulière des recettes d'investissement (*FACÉ et programme d'éclairage public du Conseil départemental*) qui conditionnent l'exécution des travaux engagés.

Les recettes du SDE sont pour moitié perçues en fonctionnement et pour moitié en investissement.

<u>Les recettes de fonctionnement attendues ou estimées pour 2026 :</u>

- la participation statutaire (cotisation annuelle) des membres du syndicat : 140 000 € (montants identiques à ceux de 2025)
- la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité de l'ensemble des communes du département, exceptée cinq, pour un montant de 2,75 M€ au regard des baisses observées en 2025 et des éléments de diminution du produit de la taxe au niveau national (montant 2025 = 3 M€)
- la redevance issue de la concession des réseaux versée par ENEDIS et GRDF : 1,2 M€ (= 2025)
- la participation des communes au titre des interventions d'entretien, de maintenance et les travaux neufs d'éclairage public estimée à 750 000 € (recette liée au volume de travaux réalisés)
- les produits de nos contrats d'énergie réservée avec le département (montant non communiqué à ce jour) et avec EDF (100 000 €)
- la participation des particuliers et promoteurs au titre des extensions de réseaux d'électrification rurale évaluée à 400 000 € (recette liée au nombre de demandes)
- la redevance d'occupation du domaine public versée par l'opérateur Orange : 221 000 € (= 2025)
- les recettes issues des bornes de recharge IRVE (100 000 €)
- diverses recettes et subventions 250 000 €

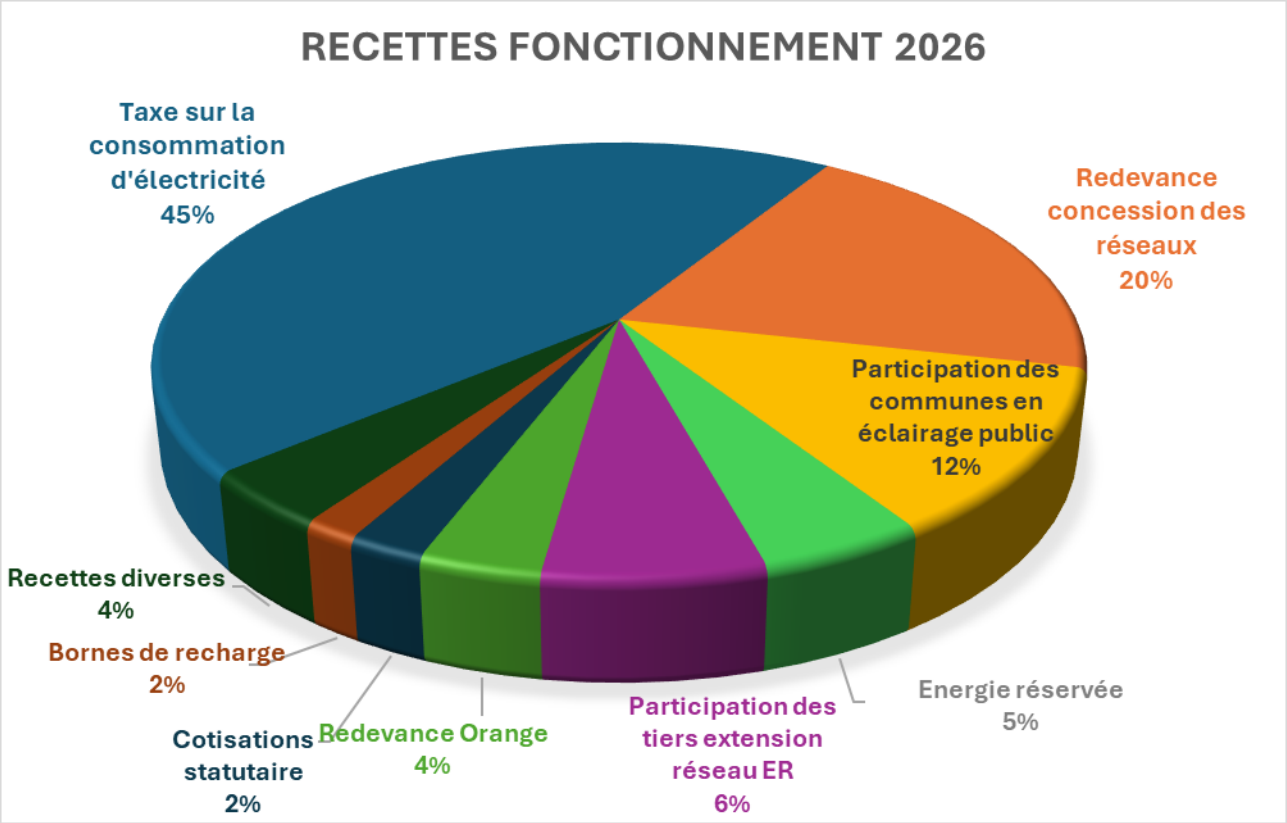

Répartition des recettes de fonctionnement prévisionnelles pour 2026

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) :

Elle était jusqu'en 2022 collectée par les fournisseurs d'électricité puis reversée par eux au Syndicat Départemental d'Energies pour 320 des 325 communes de l'Ariège (toutes exceptées Pamiers, Foix, Saint-Girons, Lavelanet et Mirepoix).

Depuis 2023, cette taxe est collectée par l'Etat qui reverse ensuite à chaque collectivité bénéficiaire (le SDE et les 5 communes) la part qui lui revient. Cette intrusion de l'Etat dans le circuit de perception de cette taxe interroge et nous constatons que nous devons prendre les sommes versées pour argent comptant car aucun contrôle de notre part n'est possible.

Par ailleurs, rappelons que le produit de cette taxe n'est pas calculé en fonction du prix de l'énergie, mais en fonction de la consommation d'électricité : les efforts de sobriété visant à réduire les consommations d'électricité qui se sont multipliés depuis un an ont donc un impact désormais visible sur l'évolution de cette taxe dont le montant a commencé à diminuer.

A quoi servira la Taxe en 2025 ?

- au financement de l'équipe régie d'éclairage public (250 000 €)
- au financement de la totalité de la part communale du sous-programme « extension » du FACE (120 000 €)
- au financement de la totalité de la part communale du sous-programme « sécurisation » du FACE (280 000 €)
- au financement complémentaire du sous-programme « renforcement » du FACE (700 000 €)
- au financement des travaux d'enfouissement de réseau de télécommunication en complément de la part opérateur (300 000 €)
- au financement d'une partie des travaux neufs d'éclairage et de mise en conformité EP liée aux travaux d'électrification, au bénéfice des communes adhérentes (250 000 €)
- au financement des aides apportées aux projets communaux de transition énergétique, dont 250 000 € pour le remplacement de luminaires vétustes en complément du programme financé par le Conseil Départemental, 400 000 € pour les actions menées sur les bâtiments publics, 200 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial en lien avec l'ADEME

Total = 2 750 000 €

La redevance issue de la concession des réseaux versée par ENEDIS et GRDF

Les cahiers des charges des concessions, signés avec ENEDIS et GRDF, prévoient le versement au Syndicat de redevances annuelles globalement estimées à **1 200 000 euros** pour l'année 2025.

Les participations des communes en contribution au titre des interventions d'entretien et de maintenance d'éclairage public et au titre des travaux neufs.

En application du règlement financier adopté par ses membres, le SDE perçoit des participations des communes :

- au titre de l'entretien et de la maintenance de leur réseau d'éclairage public, en fonction des coûts effectivement constatés pour chaque intervention (durée d'intervention, type d'intervention et fournitures),
- au titre de la participation des communes aux travaux neufs d'éclairage public,

Il est proposé d'inscrire en 2025 respectivement 110 000 € et 640 000 € sur ces deux lignes de recettes budgétaires.

Les participations des particuliers et promoteurs au titre des extensions de réseaux d'électrification rurale .

Il s'agit des participations de travaux de raccordement et d'extensions de réseaux payés par les particuliers ou les promoteurs à l'occasion d'aménagements fonciers ou de constructions neuves. **Il est proposé d'inscrire 400 000 € en 2026 en raison du caractère incertain de cette recette liée à l'aboutissement des délivrances de permis et autorisations d'urbanisme sur lesquelles le SDE n'a aucune maitrise.**

La redevance liée au rachat par EDF d'énergie réservée.

L'énergie réservée est un dispositif prévu par la loi permettant la rétrocession à des acteurs locaux d'une partie de l'électricité produite par des concessions hydroélectriques sur leur territoire. Le SDE perçoit deux redevances issues de conventions de rachat d'énergie par EDF, dite « énergie réservée ».

L'une avec EDF qui représente une redevance annuelle de l'ordre **100 000 euros** par an, mais qui, était directement indexée sur le tarif de l'électricité, et qui correspond à une puissance de 1730 KW.

La seconde redevance concerne le rachat de 977 KW d'énergie réservée issue de deux conventions similaires que le conseil départemental a signées en 1958 et 1960 avec EDF. Jusqu'en 2021, le conseil départemental reversait intégralement cette redevance au SDE. Il en conserve désormais une quote-part et reverse au SDE, avec un an de décalage, une partie des sommes qu'il perçoit.
Pour l'exercice 2025, la somme allouée au SDE était de 360 000 €. Le montant 2026 n'est pas encore connu. Cette somme sera affectée au service d'entretien de l'éclairage public qui bénéficie prioritairement aux communes rurales du département.

La redevance d'occupation du domaine public versée par l'opérateur Orange.

Cette recette, calculée en fonction de la longueur des réseaux est relativement stable autour de 221 000 €. Il est proposé de prévoir cette même somme en 2026.

Les recettes d'investissement :

- les crédits du Compte d'Affectation Spécial FACE (3M€)
- les participations des communes (fonds de concours) au titre des travaux d'éclairage public et d'électrification rurale (750 000€ liées au montant de travaux réalisés).
- le programme d'éclairage public du Conseil Départemental (600 000 € en 2025)
- les participations d'ENEDIS et des régies (400 000 €)
- le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) (500 000 €)

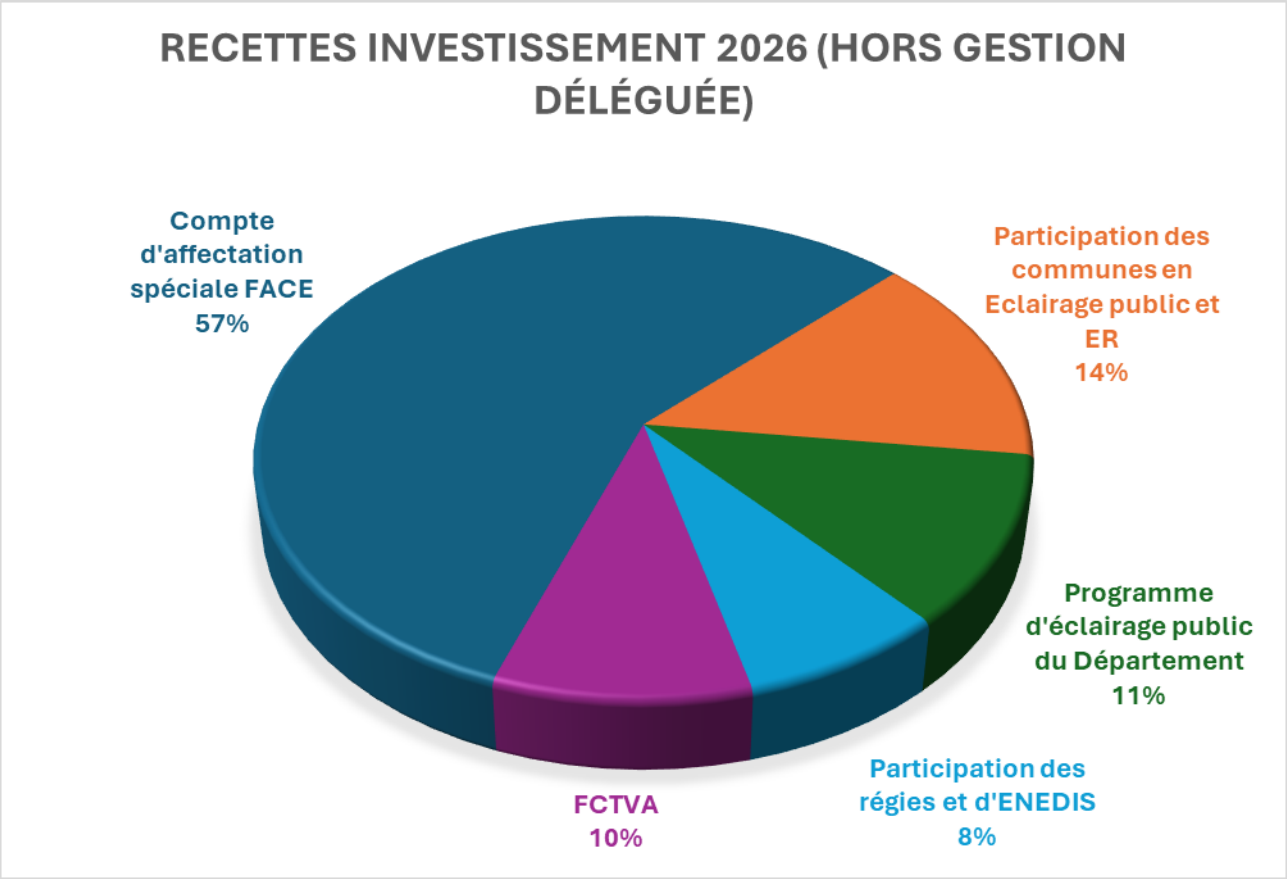

Recettes d'investissement prévisionnelles pour 2026

Le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ).

Créé en 1936 pour pallier la carence d'initiatives privées susceptibles d'assurer l'électrification des campagnes françaises et pour instaurer une péréquation des tarifs pratiqués alors par les distributeurs privés entre zones urbaines et zones rurales, ce fonds est aujourd'hui financé par les consommateurs d'électricité via une partie de la taxe sur l'électricité consommée.

L'affectation du FACÉ au SDE 09 est dictée par la mission première du Syndicat, c'est-à-dire les renforcements, la sécurisation, les extensions du réseau de distribution publique d'énergie électrique des communes rurales du département.

Depuis 2012, le montant annuel voté par le Parlement est fixé à 360 M€. Le maintien de ce fonds à enveloppe constante depuis 2012, sans indexation sur l'inflation, réduit chaque année un peu plus la capacité de financement des travaux effectués notamment par les syndicats d'énergie car dans le même temps, l'inflation (et donc le coût des travaux) a progressé de 19,1 %.

De plus, le risque de baisse du taux de participation est désormais réel puisque le produit de la taxe sur la consommation d'électricité n'est pas extensible à l'infini. Ce taux est actuellement de 80%, mais il pourrait être abaissé à 60%, ce qui posera la question du financement des 40% restants puisque le SDE ne pourra pas assumer la même envergure de travaux avec une telle réduction de financement.

Le FACE 2026 est attendu au même niveau qu'en 2025, c'est-à-dire à un niveau légèrement moindre par rapport à 2023 et 2024, en raison de la fin des programmes exceptionnels : il sera de 3 M€ permettant de financer 3,6 M€ HT de travaux, soit 4,3 M€ de travaux TTC en faveur des communes rurales. Sur ces travaux, c'est le SDE qui finance actuellement, sur ses fonds propres, les 20% restant, c'est-à-dire 700 000 € en 2025.

Notons que l'enveloppe « esthétique » du FACÉ (enfouissement) est de plus en plus marginale au sein de l'enveloppe globale. Elle ne permet plus de financer que 2 à 3 projets par an alors que les demandes sont très nombreuses. Les communes qui le souhaitent peuvent toutefois demander le maintien de leur projet à condition de participer à son financement.

Les fonds du FACE sont très majoritairement orientés sur les programmes extension, renforcement et sécurisation qui sont donc les priorités en matière de travaux.

Le programme d'éclairage public du Conseil Départemental.

Le montant du programme annuel d'aide du Département pour les travaux neufs « *Eclairage public et petites extensions de réseau* » est maintenu à 600 000 €, permettant ainsi le financement de 50% des travaux pour une enveloppe de 1 200 000 € reconduite en 2026.

Les participations des communes au titre des travaux d'éclairage public et d'électrification rurale.

Les participations des communes, sous forme de fonds de concours, seront perçues en contrepartie des travaux effectués par le SDE pour leur compte selon les mêmes règles de financement. Pour mémoire, environ 800 000 euros ont été perçus en 2025 et 700 000 euros sont prévus en 2026 car les échéances électorales risquent de décaler certains projets dans le temps.

Les participations d'ENEDIS et des Régies.

La participation d'ENEDIS à la prise en charge des coûts de raccordement lorsque c'est le SDE qui réalise les travaux est maintenue en 2026, et sera équivalente à la part couverte par le tarif (PCT) dont bénéficie le gestionnaire du réseau de distribution lorsqu'il est lui-même maître d'ouvrage des travaux de raccordements. Il est proposé d'inscrire une somme équivalente au BP 2026 (400 000 €).

Par ailleurs, dans l'article 8 du cahier des charges de concession signé avec ENEDIS, figure la possibilité d'élaborer un programme de travaux destiné à intégrer les ouvrages électriques dans l'environnement à destination des communes urbaines uniquement. ENEDIS participe au financement de ces travaux dans la limite de 40% du coût HT. Les 60% restants sont pris en charge par les communes concernées (ou par le syndicat pour les communes qui lui reversent la TCFE).
Chaque année, le Syndicat établit un programme de travaux sur la base du montant maximum affecté par ENEDIS à savoir 230 000 € HT, ce qui équivaut à un programme de travaux de 575 000 euros HT.
Il est proposé de poursuivre ce dispositif en 2026 dans les mêmes montants.

Le Fonds de Compensation de la TVA

Le FCTVA viendra compléter les recettes d'investissement : il s'agit d'un pourcentage du montant des travaux réalisés en année N-2 correspondant à la TVA versée à l'Etat sur nos travaux EP d'investissement. Le montant attendu en 2026 est de l'ordre de 500 000 €.

III. L'état actuel et l'évolution prévisionnelle des dépenses du SDE 09 pour chacune de ses compétences, en fonctionnement et en investissement, comprenant notamment l'évolution de la masse salariale et l'état de la dette.

Le SDE 09 assume des dépenses qui sont très majoritairement des dépenses d'investissement, contribuant à la valorisation du patrimoine public de l'ensemble des communes du département de l'Ariège.
En 2025, comme les années précédentes, plus de 80% des dépenses du syndicat étaient des dépenses d'investissement (13,5 M€ d'investissement sur 17 M€ de dépenses au total).

Les recettes du syndicat étant réparties entre fonctionnement et investissement (6,4 M€ en fonctionnement et 8,3 M€ en investissement en 2025), le financement de ces travaux doit donc être assuré en grande partie par de l'autofinancement sur les fonds propres du syndicat.

Dans un contexte d'accroissement des besoins et des demandes de travaux de la part des communes, la contrainte sur le budget de fonctionnement du SDE va donc logiquement s'accroitre.

L'objectif budgétaire principal reste néanmoins de maitriser nos dépenses de fonctionnement afin de conserver notre capacité à générer un excédent de fonctionnement conséquent, destiné à financer le plus possible de travaux en investissement, sans avoir recours à l'emprunt.

C'est dans cette perspective que le programme de dépenses pour 2026 est bâti.

Les dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont maitrisées.
En 2025, les dépenses de personnel sont restées au même niveau qu'en 2024 (+ 2%). L'effectif du SDE reste constant, les départs et absences étant compensées par des recrutements. Elles sont en très légère augmentation sur les sept dernières années du fait des augmentations de cotisations et des avancements de carrière des agents.

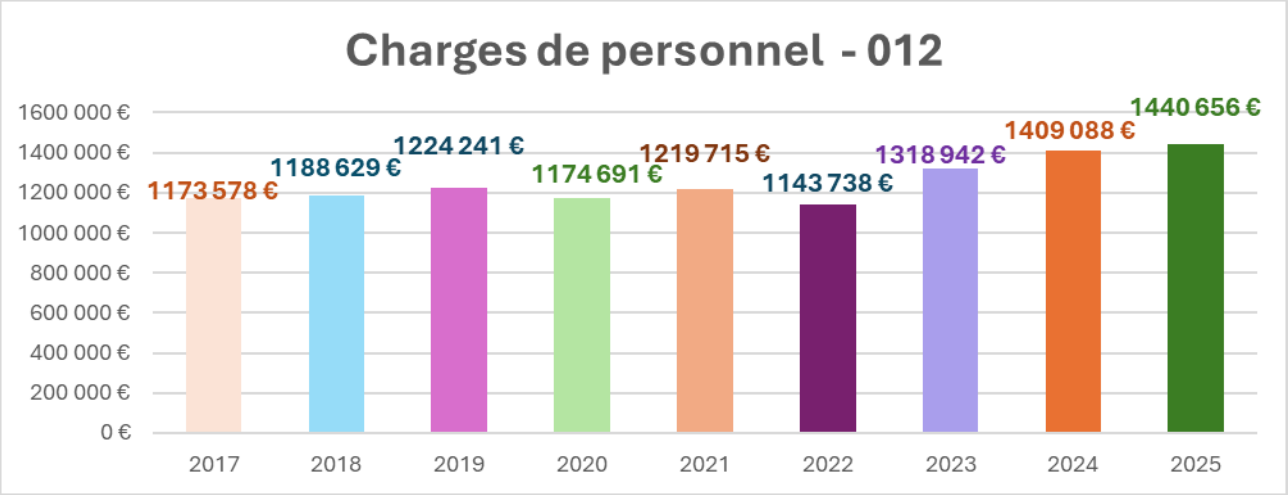

Notons qu'une partie des salaires de l'équipe de la régie d'intervention sur l'éclairage public sur l'ensemble du territoire est financée par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (pour un montant de 250 000 € environ).

Compte tenu des recrutements en cours et de l'augmentation de certaines cotisations (CNRACL), l'état actuel des effectifs impose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 1 700 000 € pour la masse salariale de l'exercice 2026.

Au 1er janvier 2026, l'état des effectifs du syndicat est le suivant :

Grade	Cat	Nbre de poste	Temps de travail	Pourvu	Non pourvu
DIRECTION		**1**		**1**	**0**
Directeur Général des Services d'EPCI de 20 à 40 00 hab	A	1	35h	1	0
FILIERE TECHNIQUE		**24**		**15**	**9**
Ingénieur principal	A	1	35h	1	
Ingénieur	A	1	35h	0	1
Technicien principal 1ère classe	B	3	35h	2	1
Technicien principal 2ème classe	B	2	35h	1	1
Technicien	B	2	35h	1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	35h	0	1
Agent de maîtrise	C	1	35h	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6	35h	5	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	35h	0	1
Adjoint technique	C	6	35h	4	2
FILIERE ADMINISTRATIVE		**12**		**8**	**4**
Attaché hors classe	A	1	35h	0	1
Attaché principal	A	1	35h	1	0
Attaché	A	1	35h	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	35h	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	35h	2	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	35h	1	1
Adjoint administratif	C	3	35h	3	0
Contractuels		**1**		**1**	**0**
Contrat de projet	A	1	35h	1	0
TOTAL		**38**		**25**	**13**

Les charges à caractère général (chapitre budgétaire 011), c'est-à-dire l'ensemble des dépenses courantes (fluides, fournitures, petit équipement, carburants, entretien des véhicules, maintenance informatique, …) ont subi de plein fouet l'inflation des derniers mois.
A périmètre quasiment constant, elles ont augmenté de 78 000 € en 2022, de 121 000 € en 2023. Mais grâce à la recherche d'économies et au renouvellement progressif de matériel moins couteux, ces charges ont diminué de 154 000 en 2024, et elles ont été contenues en 2025 où elles devraient être inférieures à 800 000 € et retrouver leur niveau de 2021.

Dans ce chapitre se trouvent notamment les fournitures liées à l'entretien de l'éclairage public. En effet, depuis le 1er janvier 1994, le Syndicat prend complètement en charge, en plus des frais de main d'œuvre liés à l'entretien systématique et ponctuel de l'éclairage public, l'ensemble des fournitures nécessaires pour toutes les communes qui lui ont reversé la taxe sur l'électricité. Cela correspond à une dépense annuelle comprise entre 200 000 et 250 000 € chaque année.

Le poste de dépense en augmentation dans ce chapitre concerne la location de matériel roulant (nacelles) du fait des retards de livraisons des nacelles neuves achetées en 2023 et 2024, qui n'arriveront que cette année. Dans l'intervalle, le SDE a dû poursuivre l'entretien de son matériel vieillissant et louer des véhicules auprès de prestataires extérieurs pour des coûts relativement importants.

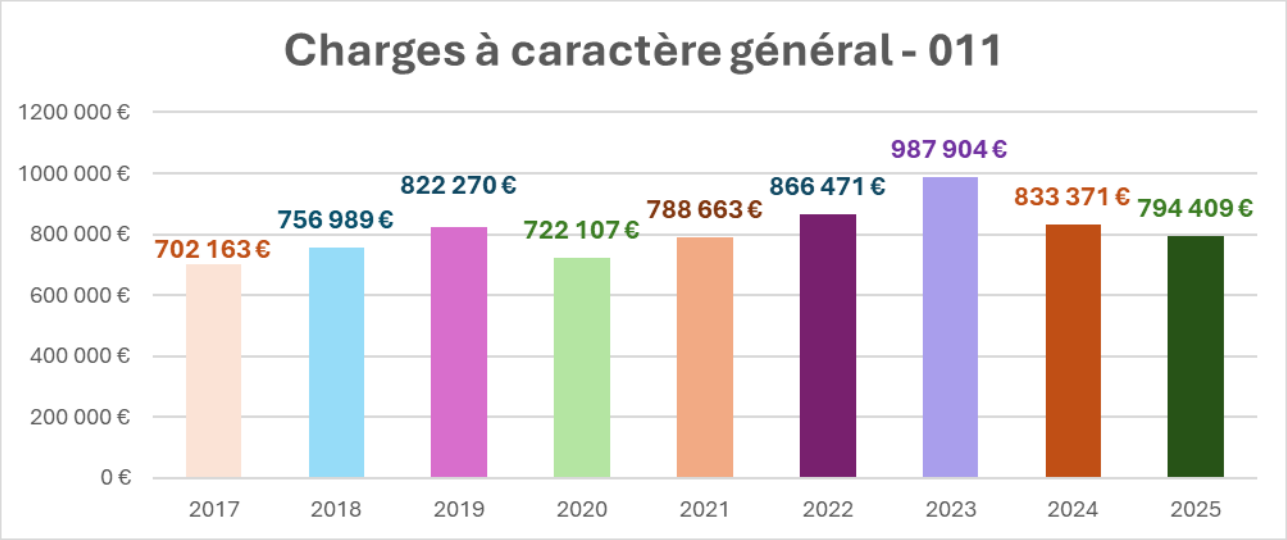

Dans le contexte actuel, et compte tenu des prévisions d'évolution de l'inflation (+ 2% minimum), il est prudent de majorer notre enveloppe prévisionnelle en 2026 afin de ne pas risquer le blocage de nos dépenses en fin d'année. Il est donc proposé de fixer l'enveloppe du chapitre 011 – charges à caractère général à 1 400 000 € pour 2026.

Globalement, en ajoutant les autres chapitres (charges de gestion courante, intérêts de la dette, et charges exceptionnelles), il est proposé d'inscrire cette année 3,5 M€ au total en fonctionnement afin de pallier toute éventualité (hors dépenses d'amortissement).

Chapitre	Prévision 2025	Prévision 2026
Total 011 - Charges à caractère général	1 400 000 €	1 400 000 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 600 000 €	1 700 000 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	190 000 €	190 000 €
Total 66 - Charges financières	42 000 €	40 000 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	150 000 €	150 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	**3 382 000 €**	**3 480 000 €**

En outre, les dépenses obligatoires d'amortissement seront prévues à hauteur de 1 700 000 € en 2026 afin de faire face aux nouvelles règles d'amortissement au prorata qui rendent complexe une estimation précise de ces charges.

Le SDE maintiendra également son soutien à deux dispositifs importants :

- **La contribution au fonds solidarité logement**

Ce fonds de solidarité permet de venir en aide aux personnes éprouvant de grosses difficultés pour faire face à leurs dépenses d'eau, de gaz ou d'électricité.
Le Président vous propose pour l'année 2026 de reconduire la contribution du syndicat à ce fonds, soit **60 000 euros.**

- **L'Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège (ALEDA)**

Le Syndicat contribue financièrement depuis 2009, avec le Conseil Départemental au fonctionnement de cette agence. En 2026, le SDE09 contribuera à hauteur de **15 000 euros**.

Compte tenu du niveau des dépenses estimées, et du niveau prévisionnel de recettes attendues, la section de fonctionnement du budget dégagera comme chaque année un excédent que nous souhaitons le plus important possible puisqu'il va directement financer les investissements portés par le syndicat sur l'ensemble de ses compétences, en appoint des autres ressources perçues.

Parmi les missions et actions financées figurent notamment un certain nombre de programmes d'investissements :

Les dépenses d'investissement :

Compte tenu de la stabilité des charges de fonctionnement du syndicat, une capacité d'investissement de près de 14 M€ est possible cette année (pour mémoire : investissement réalisé en 2025 = 13,5 M€).

Le FACE 2026 est attendu au même niveau que 2025, c'est-à-dire 3M€ permettant de financer 3,6 M€ HT de travaux, soit 4,3 M€ de travaux TTC. Sur ces travaux, c'est le SDE qui finance, sur ses fonds propres, les 20% restant, c'est-à-dire 700 000 € en 2025.

Ces 3,6 M€ se répartissent sur les 4 sous-programmes du FACE de manière à mobiliser chaque sous-programme au maximum de son montant :

- les travaux d'extension de réseaux pour des projets d'intérêt général et économiques : 500 000 €
- les travaux de sécurisation du réseau (priorisation sur fil nu) : 1 600 000 €
- les travaux d'esthétique/enfouissement/dissimulation : 600 000 €
- les travaux de renforcement de réseau : 900 000 €

De plus, afin de compenser la baisse de certains programmes nationaux, le SDE finance en totalité sur ses fonds propres :

- 1 000 000 € de travaux d'enfouissement supplémentaires (en lien avec les projets d'aménagement de voirie des communes)
- 412 000 € en vertu de l'article 8 de la convention ENEDIS, permettant de financer 60 % d'une enveloppe de 686 000 € HT de travaux d'enfouissement sur les communes urbaines, les 40 % restant étant financés par ENEDIS.

Par ailleurs, le SDE assure également la maitrise d'ouvrage de travaux d'extension de réseaux financés à 40% par la PCT ENEDIS, et à 60% par le demandeur (privé ou public) pour environ 1 100 000 €, ainsi que la maitrise d'ouvrage déléguée des travaux sur les réseaux des régies du territoire (programme en cours de finalisation).

Un programme global de rénovation d'éclairage public sera proposé pour un montant global compris entre 3,7 et 3,9 M€, afin d'essayer de répondre au maximum de demandes :

- le programme habituel de travaux Eclairage Public pour un montant de 2 M€ sur lequel viendra participer le conseil départemental à hauteur de 600 000 € *(+ 40 000 € par rapport à 2023 en raison de la création d'une nouvelle tranche pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants, financée à hauteur de 10 000 € au lieu de 7 500 € auparavant*).
- un nouveau programme financé par le SDE sur ses fonds propres pour un montant de 1M€, pour les opérations ne bénéficiant d'aucune subvention : le SDE 09 assurera une participation de 50% du montant des travaux (dans la limite de 30 000 € de travaux).
- enfin, le SDE 09 va maintenir un programme de remplacement progressif des coffrets électriques les plus anciens, à hauteur de 80 000 € cette année (financé à 80% par le SDE 09 et à 20 % par les communes).

Par ailleurs, 100 000€ seront prévus pour des travaux en site isolé (Refuge Pinet)

La reconduction de la dotation spéciale pour la transition énergétique (545 000 €) sous forme d'aides aux projets des communes :

- 500 000 € pour les bâtiments publics.
- 22 000 € pour la production d'ENR en autoconsommation.
- 23 000 € de complément de financement au titre du contrat de développement territorial avec l'ADEME.

Géoréférencement : une tranche nouvelle de 250 000 € destinée au référencement géolocalisé des réseaux des communes rurales (marché en cours de consultation).

L'achat d'une nouvelle nacelle (en plus de celles acquises en 2023 et 2024) pour un montant de 150 000 € en 2026 (300 000 € seront inscrits au budget 2026 car la nacelle de 2024 n'a toujours pas été livrée et sera payée en 2026).

De nouvelles bornes de recharge IRVE pourront être installées en fonction des opportunités d'aide ou de sollicitations de communes qui pourraient voir le jour dans le courant de l'année, une enveloppe de 100 000 € sera dédiée à ces installations en 2026.

Travaux bâtiment SDE : 100 000 € seront inscrits pour des travaux d'amélioration thermique du bâtiment.

Travaux Télécom :

-Travaux partiellement financés par Orange : 900 000€ dont 221 000 euros financés par Orange (Redevance)

-Travaux en coordination SDE : 80 000€

Travaux pour compte de tiers :

-Travaux sous convention de mandat : 2 100 000€

-Gestion déléguée Fonds ADEME : 1 000 000€

Récapitulatif des dépenses d'investissement envisagées pour 2026 :

Opérations	Prévision 2026
Travaux 2026 des sous-programmes du FACE	4 300 000 €
Enfouissement des réseaux sur fonds propres SDE	1 000 000 €
Article 8 part SDE sur fonds propres	412 000 €
Extension de réseaux, avec financement PCT	1 100 000 €
Opérations pour compte de tiers (régies)	2 100 000 €
Programme EP 2026 avec participation CD09	2 000 000 €
Programme EP 2026 SDE FONDS PROPRES	1 000 000 €
Remplacement des coffrets électriques EP	80 000 €
Dotation transition ENERGETIQUE	545 000 €
Travaux France Télécom	980 000 €
Géoréférencement 2026 sur communes rurales	250 000 €
Acquisitions de véhicules Eclairage Public (nacelles + fourgons)	425 000 €
Gestion déléguée Fonds ADEME	1 000 000 €
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment	100 000 €
Installations de nouvelles bornes IRVE	100 000 €
TOTAL PROVISOIRE	**15 392 000 €**

La gestion de la dette :

Le remboursement du capital des emprunts représentera un poste de 317 747,29 € en 2026, pour un total de capital restant dû de 3 122 948,71 € au 1er janvier. Malgré un programme d'investissement très important, le SDE est très peu endetté, et se désendette progressivement.

L'échéancier de la dette en cours est le suivant :

	Capital restant dû au 1er janvier	*Capital remboursé sur l'exercice*	*Intérêts de l'exercice*	*Annuité de l'exercice*
Total 2026	3 122 948,71	317 747,29	28 584,09	346 331,38
Total 2027	2 515 644,22	299 083,26	18 601,73	317 684,99
Total 2028	1 922 408,99	180 763,15	9 733,77	190 496,92
Total 2029	1 442 823,52	157 319,37	6 751,67	164 071,04
Total 2030	981 934,68	159 041,60	4 753,44	163 795,04
Total 2031	583 558,27	114 573,56	3 047,28	117 620,84
Total 2032	317 415,89	93 657,20	1 916,61	95 573,81
Total 2033	157 891,67	64 789,02	1 110,45	65 899,47
Total 2034	93 102,65	57 568,77	674,27	58 243,04
Total 2035	35 533,88	17 700,54	266,50	17 967,04
Total 2036	17 833,34	17 833,34	133,70	17 967,04

Il faut rappeler que l'intégralité de sa dette est constituée d'opérations de paiement échelonné (environ 80 opérations au total) ayant permis l'étalement de créances pour des communes qui remboursent chaque année le SDE selon un échéancier préétabli.

Les dépenses en fonctionnement (intérêts) et en investissement (capital), font donc l'objet de recettes équivalentes pour le SDE qui, en son nom propre, en dehors de ces opérations, n'a aucune dette à ce jour.

IV. Les budgets annexes (M4)

Plusieurs activités annexes et complémentaires aux compétences du SDE09, notamment celles intégrées dans l'article 8 des derniers statuts ou faisant l'objet d'une compétence à la carte, ont nécessité la mise en place d'un budget M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial.

Deux budgets annexes font l'objet de prévisions et de réalisations budgétaires :

- le budget « Prestations annexes fêtes et illuminations » intègre les prestations réalisées pour les adhérents au titre principalement des interventions à leur demande pour l'installation et le branchement d'illuminations, pour un montant prévisionnel de 80 000 €. Il sera nécessaire de doter ce budget d'un fonds de roulement en trésorerie afin d'éviter des difficultés de paiement (la facturation des recettes est réalisée plusieurs mois après les dépenses, et le budget annexe n'a actuellement pas de trésorerie suffisante pour faire face à ce décalage).

- le budget lié à l'activité de production d'énergie renouvelable notamment pour l'installation réalisée sur le bâtiment du SDE09 et celle réalisée en 2017 sur l'église de Crampagna. Il est proposé de prévoir un montant de dépenses de 100 000€ permettant ainsi d'intégrer en cours d'année d'éventuelles nouvelles installations.

Par ailleurs, un budget M4 a été mis en place dans la perspective de la mise en œuvre de la compétence à la carte relative à la distribution de chaleur et de froid. Aucune opération n'est pour l'instant enregistrée sur ce budget et il n'y a pas de projet identifié pour 2026.

V. Perspectives, enjeux et opportunités pour les années à venir.

Comme ces deux dernières années, le budget 2026 va permettre au SDE de maintenir ses investissements de transitions, de renforcer son intervention sur l'éclairage public, de manière équitable afin de renforcer un service public particulièrement fragilisé dans les zones rurales.

Mais tous les SDE ont besoin de certitudes sur la pérennité et sur les perspectives d'évolution du FACÉ à moyen et long terme, et sur sa capacité à couvrir les besoins d'investissement dans la transition énergétique au regard de la profonde transformation du réseau de distribution attendue d'ici à 2050, notamment sous l'effet du développement de la production décentralisée d'électricité renouvelable.

Dans ce contexte, il convient de donner rapidement aux artisans de cette politique publique que sont les syndicats d'énergie, la lisibilité et les moyens financiers à la hauteur des enjeux, en tenant compte de la spécificité de notre territoire.

Les dernières évolutions en matière de taxe sur l'électricité (désormais gérée par l'Etat sans aucune information donnée aux syndicats d'énergies) et du FACE (désormais financé par cette même taxe et non plus par les distributeurs) ne vont malheureusement pas du tout dans ce sens.

Conclusion

Comme vous le voyez, notre syndicat, bien que très impacté par le contexte économique, dispose de finances saines. C'est ce qui nous permettra de nouveau en 2026, d'afficher des ambitions élevées en matière d'investissement, notamment concernant les mesures de transition sociale et environnementale.

Ensemble, malgré un contexte très incertain, nous devons relever le défi de la sobriété, de la sécurisation et de la modernisation de nos réseaux d'électricité et d'éclairage public.

Le SDE est pleinement mobilisé, humainement et financièrement pour répondre à ce défi en utilisant tous les leviers possibles.

Il s'appuie sur une gestion rigoureuse de ses propres dépenses pour pouvoir dégager un maximum de moyens financiers au bénéfice de ses membres, dans un souci de solidarité et d'équité entre tous. Sa situation financière très saine n'est pour autant pas exceptionnelle, ni dépourvue de risques. Les incertitudes majeures qui planent sur l'évolution de la taxe sur l'électricité et le devenir du FACÉ nous invitent à rester prudents et vigilants.

Néanmoins, notre saine gestion est de bon augure au moment où la transition énergétique s'accélère et génère d'importants besoins d'investissements dans les territoires.

En conclusion, cet exercice 2026 s'annonce donc très ambitieux pour le SDE 09 qui décide de contribuer fortement à l'investissement public local dans son champ de compétences, et de soutenir ainsi les communes ariègeoises dans leur effort de gestion.

Le Président,
Jean-Paul FERRÉ